



Fiche de poste

Agent d'exploitation station et réseaux

Collectivité ou établissement : **Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine**
1, rue Trianon – 45310 PATAY

Nom et Prénom de l'agent :

Filière :	Technique	Grade :	Agent de maîtrise / Adjoint technique
Statut :	Titulaire/Contractuel	Temps de travail :	37H30/semaine
Cadre d'emplois :	Agent de maîtrise / adjoint technique	Catégorie :	C

Responsable hiérarchique direct : **Chef d'équipe exploitation**

L'agent encadre-t-il ? **NON**

Placé sous l'autorité du /de la chef d'équipe exploitation assainissement, vous êtes chargé de l'entretien et de la maintenance des équipements (stations d'épuration et réseaux).

Missions :

- Surveillance et maintenance des stations d'épurations et de leurs annexes
- Réalisation des mesures d'autocontrôles, d'entretien et de réglages des stations d'épuration
- Assurer l'entretien des réseaux d'eaux usées

Activités principales :

- Assurer la maintenance et l'entretien des stations d'épuration et des réseaux
- Détecter les dysfonctionnements et effectuer les réparations sur les installations du domaine public
- Assurer la surveillance et la maintenance des postes de refoulement
- Assurer les tâches courantes, l'entretien du matériel et des équipements
- Prendre l'initiative d'une intervention curative au premier degré
- Assurer la mise en sécurité des chantiers et informer les usagers
- Assurer la maintenance des équipements et la réalisation des petits entretiens
- Réaliser des réparations élémentaires sur des ouvrages et équipements de traitement

Profil :

De formation dans les Métiers de l'eau, vous avez des connaissances du processus de traitement des eaux.

Vous disposez de connaissances sur les réseaux et le matériel s'y rattachant.

Notions en informatique souhaitées.

Permis B valide indispensable et EB (facultatif).

- **Temps complet**
- **Horaires variables** : NON
- **Temps de travail** : 37h30
- **Astreintes** : OUI (*1 semaine par mois en moyenne*)
- **Véhicule de service** : OUI
- **Travail de nuit** : NON (*hors astreinte*)
- **Travail dominical** : NON (*hors astreinte*)
- **Travail en horaires décalés / atypiques** : NON
- **Travail en équipes successives alternantes** : NON
- **Modulation importante du cycle de travail** : NON
- **Port des Equipement de Protection Individuelle** : obligatoire (*suivant la législation en vigueur-liste non-exhaustive*)